



# PROMOTION DES VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

<b>1. Demandeur</b>		
Nom:	Prénom:	
Adresse:		
NPA et lieu:		
Téléphone:		
E-mail:		
Banque/ poste :		
Compte:	IBAN:	Clearing:
Nom du titulaire :		

<b>2. Vélo</b>	
Type du vélo électrique :	
Marque et modèle :	
Prix:	
Nom et adresse du revendeur :	

### 3. Conditions d'obtention des subventions pour deux-roues électriques

- Les subventions à l'achat d'un vélo électrique neuf sont fixées à 20% du prix d'achat, mais au maximum à CHF 400.-- et sont réservées aux habitants de la commune de Leysin.
- Les subventions sont octroyées dans les limites du budget communal. Si les demandes dépassent le budget disponible, elles seront placées sur une liste d'attente et financées l'année suivante en fonction de la date de réception des requêtes.
- Le demandeur acquiert le véhicule pour ses propres besoins ou pour un membre de sa famille habitant à Leysin et s'engage à ne pas le revendre durant une année. L'action est limitée à l'acquisition d'un véhicule par personne et tous les 5 ans, sous réserve de cas particuliers.
- L'offre est valable exclusivement pour des vélos électriques et acquis auprès des revendeurs recommandés par la Commune de Leysin (voir liste page suivante).

### 4. Subvention pour le remplacement de batteries de vélos électriques

- Une subvention peut être octroyée pour le remplacement de la batterie d'un vélo électrique, à hauteur de 20% du coût de la nouvelle batterie, mais au maximum à CHF 150.-. Cette mesure est réservée aux habitants de la commune de Leysin.
- Le vélo concerné doit avoir été acquis depuis au moins 5 ans et être toujours utilisé par le demandeur ou un membre de sa famille domicilié à Leysin.
- La subvention pour le remplacement de batterie est accordée une fois tous les 5 ans par vélo, sur présentation de la facture d'achat au nom du demandeur.
- Comme pour l'achat de vélos neufs, ces subventions sont accordées dans les limites du budget communal et, en cas de dépassement, les demandes sont reportées l'année suivante selon leur ordre de réception.
- Le remplacement de la batterie doit être effectué auprès d'un revendeur ou réparateur reconnu par la Commune de Leysin

### 5. Procédure

- Adresser le présent formulaire dûment complété à la bourse communale
- Joindre la facture originale et la preuve de paiement.
- Mentionner le but de l'achat

### 6. Signature

La personne soussignée confirme l'exactitude des indications ci-dessus ainsi que le respect des conditions d'obtention (point 3).

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_